

Votre Partenaire Wellness



Technogym pour
ASSOCIATION 1993

Realisé par
Federica Nappi

Devis ASSOCIATION 1993

Nom	ASSOCIATION 1993	Devis n°	26080477 / 0002362613
Client	AC-2214890 /	Date	ASSOCIATION 1993 - 03/10/2022
Contact	STÉPHANE DENOYELLE	Valable jusqu'au	03/10/22
Adresse de facturation		Adresse de livraison	02/12/22
Téléphone	+33 6 23 51 62 24		ASSOCIATION 1993
Reference Technogym	Federica Nappi fnappi@technogym.com	Code client de destination	6 BOULEVARD DES INVALIDES 75007 PARIS France
			75

Équipement

Équipement de Musculation

Description	Prix Unitaire H.T.	Qté	Conditions spéciales	Prix Total H.T.
MULTIPOWER Fixing Type: <i>floor</i> Code: MB82NN0-AN00GG00 	4.920,00	1,00	20,00%	3.936,00 1,00 x 3.936,00
Équipement de Musculation Montant Total Brut H.T.				EUR 3.936,00

Service

Livraison & Installation

Description	Prix Unitaire H.T.	Qté	Conditions spéciales	Prix Total H.T.
TRANSPORT Code: Y010	351,32	1,00	0,00%	351,32 1,00 x 351,32
Livraison & Installation Montant Total Brut H.T.				EUR 351,32

Fixation Équipement

Certaines des machines ci-dessus nécessitent une fixation au sol (ou mur ou plafond) par le kit de fixation appropriée avant l'utilisation.

Technogym n'est pas responsable des travaux d'installation, y compris les coûts, effectués par le client et / ou ses représentants.

Technogym n'est pas responsable des dommages corporels ou matériels découlant de l'utilisation de l'équipement ci-dessus si elles n'ont pas été fixées comme prévu.



The Wellness Company

PROJET

Valeur de votre Solution Wellness

Montant Total Brut H.T.	5.271,32
Total assujetti à la T.V.A.	4.287,32
Montant T.V.A.	857,46
Montant T.T.C. (20%)	EUR 5.144,78

Devis n°: 26080477 / 0002362613
ASSOCIATION 1993 - 03/10/2022

Client:

Et le client doit être titulaire d'un compte bancaire à son nom.

Conditions Générales

Les images et toute autre représentation figurative des produits contenus dans cette offre sont données à titre indicatif et peuvent contenir des imprécisions. Des informations plus détaillées sur les produits vous sont proposées dans la section "Description".

Conditions de Paiement

Mode de Paiement	Conditions de Paiement	%	Date d'expiration
303 - Virement	008 - 008 - Acompte a la commande	50,00	2.572,39
303 - Virement	102 - 102 - 40% a la cde, solde livraison	50,00	2.572,39

Conditions de Livraison

Date d'installation souhaitée par le client: **09/01/23**

Note (Préciser la date d'installation souhaitée par le client -si différente de ci-dessus-)

La date ci-dessus est valable à partir d'aujourd'hui. La date de livraison ne peut être inférieure à "17" semaines à compter de la date de réception et d'acceptation de l'offre signée (accompagnée de l'acompte). Nous vous informons que le délai de livraison est susceptible de varier selon la période. Le délai de livraison sera confirmé dès réception du devis signé.

Conditions de Livraison: FD - FRANCO DESTINATION

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ: MALGRE LA LIVRAISON ET LE TRANSFERT DES RISQUES, LES BIENS RESTENT LA PROPRIÉTÉ DU VENDEUR JUSQU'AU PAIEMENT INTÉGRAL (LE PAIEMENT S'ENTEND DE L'ENCAISSEMENT EFFECTIF) DE TOUTES LES CRÉANCES DERIVANT DE LA CONCLUSION DU CONTRAT DE VENTE, COMPRIS LES ÉVENTUELS INTÉRÊTS MORATOIRES ET LES FRAIS EXPOSÉS PAR LE VENDEUR POUR LE RECOURS COERCITIF DE LA CRÉANCE.

« La signature du présent devis vaut commande. Cette commande est régie (i) pour ce qui concerne ses conditions générales de vente, par les conditions générales de vente de la société TECHNOGYM, jointes au présent devis, à retourner paraphées et signées par l'acheteur, ce à l'exclusion de toutes conditions générales d'achat, et (ii) pour ce qui concerne ses conditions particulières, par les dispositions du présent devis. »

Monsieur/Madame:

Federica Nappi.....

Signature (précédée de la mention "bon pour accord")

.....

En qualité de:

TECHNOGYM FRANCE

20, rue Rouget de Lisle – 92130 Issy les Moulineaux

Tél. : 01 45 29 90 00

Fax : 01 45 29 90 05

Email : info@technogym.fr

TVA FR 90394239842

SIREN 394239842

CODE APE 4764Z

RCS Nanterre B 394239842

SAS au capital de 500 000 €

ASSOCIATION 1993

Date:

Ref# 26080477 / 0002362613

technogym.com

3/9



The Wellness Company

PROJET

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE PRODUITS ET PRESTATIONS DE SERVICES

1. CONTRAT, DEFINITIONS

Chaque commande pour l'achat de biens et des services fabriqués et/ou commercialisés par le Vendeur (ci-après les « **Produits** »), tels que décrits dans le bon de commande auquel sont jointes les présentes Conditions de vente, et identifiées par la marque Technogym © et/ou autres signes distinctifs appartenant au Vendeur ou à une des Sociétés du Groupe (ci-après, les « **Marques** »), sera régi exclusivement par les présentes conditions générales de vente (ci-après, les « **Conditions de Vente** »), sauf accord écrit entre le client (ci-après l'« **Acheteur** ») et **Technogym France SAS** (directement ou à travers l'une des Sociétés du Groupe) (ci-après le « **Vendeur** » ou bien « **Technogym** »).

Les présentes Conditions de Vente substitueront intégralement les conditions générales d'achat soumises par l'Acheteur et régiront toutes les ventes de Produits entre le Vendeur et l'Acheteur, même si la conclusion est passée verbalement, par courrier, ou via des formulaires imprimés, par un intermédiaire ou respectant de l'Acheteur ou autrement. Chaque modification des Conditions de Vente devra faire l'objet d'un accord écrit entre l'Acheteur et le Vendeur, dûment signé.

La description des Produits est présente sur les catalogues Technogym en vigueur au moment de la passation de la commande. Les dispositions prévues par les présentes Conditions de Vente prévaudront sur celles contenues dans le bon de commande et/ou sur tout autre document éventuellement émis par l'Acheteur.

Aux fins des présentes, le terme « **Sociétés du Groupe** » désigne, au regard du Vendeur, les sociétés qui, directement ou indirectement, le Contrôlent, qu'il Contrôle et sont sous le même Contrôle que lui. Le terme « **Contrôle** » (et ses déclinaisons) désigne le pouvoir de contrôler une société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

2. PRODUITS

Les Produits peuvent être des :

- (i) équipements pour l'activité physique et le bien-être (wellness lifestyle) portant l'un des Marques ;
- (ii) équipements pour l'activité physique et le bien-être (wellness lifestyle) d'occasion reconditionné par Technogym (« **Technogym Refurbished** ») ;
- (iii) produits hardware fabriqués par des tiers et vendus par le Vendeur ;
- (iv) pièces de rechange des équipements vendues par le Vendeur ;
- (v) tout autre produit ou service d'installation et de maintenance vendu par le Vendeur.

Les Produits faisant l'objet de la vente sont ceux identifiés dans le bon de commande et la confirmation de commande correspondants envoyés par Technogym. L'Acheteur reconnaît et accepte que les Produits peuvent nécessiter une connexion Internet et de transmettre automatiquement leurs données à une base de données gérée par le Vendeur grâce à l'utilisation d'un système logiciel pour l'Equipment Asset Management ("EAM"). La désactivation du système EAM sur les machines peut entraîner des frais à la charge de l'Acheteur.

Les Produits certifiées en tant que dispositifs médicaux conformément au règlement 2017/745 / UE et à toute modification ultérieure doivent être utilisés sous la supervision d'un médecin ou d'un professionnel de la santé, tel que reconnu par la législation locale. Lorsque les Produits identifiés dans le bon de commande, sont (a) un produit logiciel complet ou une mise à jour du logiciel ou la fourniture de services fournis sur via internet ou bien (b) la fourniture de services de la part du Vendeur ou par l'intermédiaire de tiers, le contrat entre le Vendeur et l'Acheteur peut également être régi par (i) les conditions générales d'abonnement ou de licence, ou (ii) toutes conditions générales de fourniture de services soumises par le Vendeur, que l'Acheteur devra vérifier ponctuellement et signer sans délai au moment de l'émission du bon de commande et qui font partie intégrante des présentes Conditions de Vente. En cas de conflit entre les présentes Conditions de Vente et tout autre document contractuel du Vendeur, ce dernier prévaudra uniquement en ce qui concerne les produits logiciels, services en ligne et tout autre service rendu par le Vendeur.

3) COMMANDE

Le bon de commande (« **Bon de commande** ») que l'Acheteur envoie au Vendeur constitue une proposition irrévocable, pour une période de 6 (six) mois à compter de la date de sa réception par le Vendeur. Le Vendeur se réserve le droit, dans le même délai, d'accepter ou de refuser la proposition en envoyant une confirmation écrite de la Commande (la "Confirmation de Commande"), indiquant la date de livraison des Marchandises ("Date de Livraison Convenue"). Le contrat sera considéré comme conclu même en l'absence d'émission de la Confirmation de Commande par le Vendeur, par l'exécution de la Commande au moyen de la livraison des Produits à l'Acheteur ou au transporteur ou à l'expéditeur éventuellement désigné, dans les délais indiqués de 6 (six) mois.

Dans le cas où une Confirmation de Commande ne serait pas conforme au Bon de commande en ce qui concerne l'objet, la quantité, le prix et les conditions de livraison ou de retour des Produits, elle sera considérée comme acceptée si l'Acheteur ne formule pas de réclamation écrite auprès du Vendeur dans les 8 (huit) jours suivant la réception de la Confirmation de Commande.

L'Acheteur aura le droit de demander une modification totale ou partielle des Produits faisant l'objet de la Commande au plus tard 24 (vingt-quatre) heures à compter de la réception de la Confirmation de Commande. Une fois le délai expiré, la Commande ne sera plus modifiable, sauf accord écrit entre les parties. Le Vendeur se réserve le droit d'accepter la demande de modification reçue par l'Acheteur dans le délai susmentionné en envoyant, le cas échéant, la confirmation écrite correspondante.

4. DROIT DE SUSPENDRE L'EXÉCUTION DE LA COMMANDE. RÉSOLUTION

Le Vendeur se réserve le droit (a) de suspendre ou d'annuler l'exécution de la Commande, même si elle a déjà été confirmée par le Vendeur ou (b) de subordonner la livraison des Produits au paiement anticipé intégral du prix et de toute autre somme à payer ou à la fourniture de garanties appropriées lorsque: (i) en cas de faute ou de retard dans l'exécution de la part de l'Acheteur, concernant les commandes précédentes et celles en cours ou (ii) en cas de changements survenant dans la personne de l'Acheteur, dans sa structure d'entreprise, dans sa situation financière ou patrimoniale ou de réputation commerciale, ainsi qu'en cas de protestations sur des factures, de procédures exécutives ou conservatoires en cours, de suspensions, de difficultés ou de retards dans l'exécution d'obligations envers des tiers.

Toutes les livraisons de Produits suspendues et/ou conditionnées au paiement anticipé intégral du prix, pour les motifs susmentionnés, seront reportées à la première date disponible pour le Vendeur suivant la cessation de la situation ayant entraîné la suspension de l'exécution de la Commande et/ou à la survenance de la condition, à sa discrétion. En cas de persistance de la situation



The Wellness Company

PROJET

ayant entraîné la suspension de l'exécution de la Commande et/ou la non-réalisation de la condition pendant une durée supérieure à 3 (trois) mois, le Vendeur sera en droit de résilier partiellement ou intégralement le contrat.

5. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Sans préjudice des dispositions de l'article 6 des présentes Conditions de Vente, concernant la livraison et le transfert des risques, les Produits restent la propriété du Vendeur jusqu'au paiement intégral du prix visé au bon de commande, y compris les intérêts de retard et les frais encourus par le Vendeur pour le recouvrement, le cas échéant.

L'Acheteur s'engage à notifier au Vendeur tout acte de saisie ou autre mesure éventuellement demandée par des tiers sur les Produits dont le prix n'a pas encore été intégralement payé par l'Acheteur. Cette notification doit avoir lieu en temps utile afin que le Vendeur puisse faire valoir à l'égard du tiers ses droits sur les Produits, sans préjudice de la responsabilité de l'Acheteur envers le Vendeur si l'action du tiers affecte ses droits.

Dans le cas où il ferait l'objet d'une quelconque de procédure d'insolvabilité, l'Acheteur s'engage à permettre au Vendeur de récupérer les Produits sans mise en demeure préalable ou préavis et s'engage à permettre au Vendeur d'accéder à ses locaux, les frais liés à l'enlèvement des Produits étant à la charge de l'Acheteur.

L'Acheteur doit s'abstenir de se livrer à toute activité ou comportement susceptible d'empêcher le Vendeur d'identifier et récupérer la propriété des Produits lui appartenant en raison de la réserve de propriété et doit souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir le Vendeur contre tout dommages causés aux Produits et / ou à des tiers.

6. LIVRAISON ET INSTALLATION DES PRODUITS

En l'absence d'une communication différente de la part du Vendeur, les Produits sont livrés aux conditions "Ex Works" (Incoterms 2020) dans l'entrepôt du Vendeur.

En dérogation partielle aux dispositions des règles «Incoterms 2020», l'organisation du transport et de l'installation pourront être effectuées par le Vendeur, mais aux frais de l'Acheteur, sans préjudice de toute autre règle « Incoterms 2020 » relatives au terme " Ex Works" et, par conséquent, l'Acheteur devra supporter tous les coûts et risques de perte ou d'endommagement des Produits, à partir du moment où le Vendeur a mis les Produits à la disposition du transporteur dans ses locaux, sans aucune obligation pour le Vendeur de charger les Produits sur le moyen de transport.

Le transport et l'installation sont destinés uniquement au territoire français (Métropole). Pour les livraisons et installations à effectuer en dehors des territoires susvisés, les Parties concluront des accords écrits spécifiques. Il est entendu que les frais supplémentaires de transport et d'installation, non calculés dans la Confirmation de commande, qui peuvent être nécessaires pour les livraisons à effectuer dans des zones extra-urbaines et/ou difficilement accessibles, ou pendant les jours ou heures non ouvrables, seront communiqués à l'Acheteur et resteront à sa charge exclusive.

Le Vendeur peut, librement et sans exception, recourir à des sous-traitants pour l'exécution de la prestation de livraison et de transport et/ou d'installation et/ou de toute autre prestation décrite dans le Bon de Commande.

7. CONDITIONS DE LIVRAISON

Les conditions de livraison indiquées dans le Bon de commande, dans la Confirmation de Commande ou ailleurs, doivent être considérés purement indicatifs et non essentiels. Le Vendeur a donc le droit d'anticiper ou de reporter raisonnablement la Date de Livraison confirmée de tout ou partie des Produits, sans que cela ne constitue, au profit de l'Acheteur, une cause de résiliation totale ou partielle du contrat, ni le droit de réclamer le paiement d'une quelconque compensation ou d'une indemnité, ou le droit d'engager la responsabilité du Vendeur à quelque titre que ce soit, sauf dans le cas où l'anticipation, ou le report par rapport à la Date de livraison convenue, ne soit supérieur à 12 (douze) semaines. Dans ce dernier cas, si l'Acheteur notifie par écrit qu'il n'est plus intéressé par l'achat, le Vendeur ne pourra pas procéder à la livraison des Produits objet de la commande, avec restitution conséquente des acomptes versés.

Sans préjudice des dispositions de l'article 3 des présentes Conditions de Vente, si à la Date de livraison convenue, l'Acheteur se trouve dans l'impossibilité de recevoir les Produits en raison de l'indisponibilité de ses locaux ou pour toute raison indépendante de la volonté du Vendeur, entraînant l'impossibilité de procéder à l'installation immédiate des Produits par le Vendeur, l'Acheteur indiquera au Vendeur, avec un préavis suffisant, un lieu où ce dernier pourra, en tout état de cause, livrer les Produits achetées. Dans ce cas, l'installation pourra avoir lieu à une date ultérieure à la date de livraison, à convenir avec le Vendeur, sans préjudice de l'application de l'art. 9 des présentes Conditions de Vente.

Le Vendeur facturera à l'Acheteur tous les frais de transport pour le transfert depuis le lieu où les Produits ont été mis à disposition du transporteur jusqu'à leur destination finale chez l'Acheteur.

L'Acheteur peut demander de reporter la Date de Livraison Convenue en informant le Vendeur par écrit de la nouvelle date de livraison sous réserve que cette demande soit faite : pour les commandes avec livraison à exécuter en U.E., au moins 6 (six) semaines avant la Date de Livraison convenue; pour les commandes à livrer hors Europe, avec un préavis d'au moins 12 (douze) semaines à compter de la Date de Livraison Convenue.

La livraison ne peut être reportée qu'une seule fois et jusqu'à un maximum de 4 (quatre) mois à compter de la Date de Livraison Convenue à l'origine. Pendant les 4 (quatre) premières semaines de report à compter de la Date de Livraison Convenue, aucun montant supplémentaire ne sera facturé à l'Acheteur (le "Délai de Grâce").

Tout report d'une durée supérieure au Délai de Grâce sera traité comme suit : (a) si le report est compris entre 4 (quatre) et 16 (seize) semaines à compter de la Date de Livraison Convenue, le Vendeur se réserve le droit d'exiger de l'Acheteur le paiement d'une pénalité de retard légale au pourcentage de 0,5 % (zéro virgule cinq pour cent) de la valeur totale du Bon de Commande pour chaque semaine de report de livraison suivant le Délai de Grâce à titre de remboursement forfaitaire des frais de stockage et sous réserve de demander des dommages-intérêts si plus importants ; (b) si le retard est égal à une période de 16 (seize) semaines à compter de la Date de Livraison Convenue, le Vendeur se réserve le droit de : (i) livrer les Produits à l'entrepôt communiqué par l'Acheteur et facturer le coût correspondant ou (ii) annuler le Bon de commande et conserver l'acompte déjà versé à titre de dédommagement, sans préjudice de demander des dommages-intérêts si plus importants.

Dans le cas où aucun acompte n'a été versés par l'Acheteur, ce dernier devra verser une somme égale à 20% (vingt pour cent) du montant total du Bon de Commande à titre de frais d'annulation, sans droit de réclamer des dommages-intérêts.

Dans le cas où le Vendeur annonce l'application d'un nouveau tarif entre la Confirmation de Commande et la Date de Livraison Convenue, le nouveau tarif ne sera appliqué que lorsqu'un délai de 6 (six) mois pour les livraisons en Europe et 8 (huit) mois pour les livraisons hors territoire européen est écoulé à compter de la date de la Confirmation de Commande.



The Wellness Company

PROJET

8. FORCE MAJEURE

Le Vendeur ne sera en aucun cas responsable de tout manquement à ses obligations, y compris des retards de livraison, en raison d'événements échappant à son contrôle raisonnable, y compris, mais sans s'y limiter: les embargos gouvernementaux ou tout autre acte du gouvernement interférant avec l'exécution du contrat, saisie ou gel des avoirs, retards ou refus d'accorder une licence d'exportation ou sa suspension ou révocation, guerres, catastrophes naturelles, lock-out, pénurie de matières premières, ou d'électricité, pannes mécaniques, interruption des services ferroviaires, manque de véhicules pour les transports routiers ou ferroviaires et autres perturbations dans l'exploitation de l'entreprise, défaillances de tiers, mesures des autorités publiques, grèves, crises sanitaires, pandémies, etc.

La date d'exécution par le Vendeur de la prestation affectée par cet événement de force majeure sera reportée de la durée strictement nécessaire à son exécution et ne pourra donner lieu à indemnisation des dommages ni à résiliation, même partielle, du contrat. Si l'impossibilité d'exécution persiste pendant plus de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires, chaque partie peut résilier le contrat et annuler le Bon de commande correspondant par le biais d'une notification écrite à l'autre partie sans dommages et intérêts de part ni d'autre.

9. GARANTIE

Sans préjudice de l'application de la garantie légale des vices cachés la garantie fournie par le Vendeur est limitée au remplacement ou réparation, à la seule discrétion du Vendeur, des composants des Produits présentant des défauts d'origine, physiques ou liés à la fabrication et l'Acheteur, renonce à toute demande de résiliation ou réduction du Prix.

Les Produits sont couverts par une garantie de 12 (douze) mois à compter de la Date de Livraison Convenue, et par une période de garantie conventionnelle supplémentaire de 12 (douze) mois (i.e. deuxième année à compter de la Date de Livraison Convenue) pendant laquelle les appels d'assistance de l'Acheteur seront facturés par un montant forfaitaire, comprenant les frais de main-d'œuvre et de déplacement, les pièces de rechange étant gratuites, à l'exception des pièces sujettes à l'usure (tels que, mais sans s'y limiter le caoutchouc et les bandes pour tapis de course). Dans le cadre de cette garantie, le Vendeur n'est pas responsable des dommages découlant : (i) d'une installation incorrecte des Produits ou d'une installation effectuée d'une manière non conforme aux exigences énoncées dans le manuel d'utilisation ou d'installation effectuée directement par l'Acheteur ou par des tiers non autorisés par le Vendeur, (ii) du positionnement des Produits dans des espaces extérieurs ou à proximité de zones d'humidité, (iii) du refus de restituer les Produits et/ou les pièces de rechange défectueuses des composants des Produits, et (iv) de défauts, dommages et imperfections résultant d'une utilisation et/ou d'un entretien inappropriés et/ou non conformes aux instructions données dans le manuel ou le guide d'installation ou à toute autre instruction fournie à l'Acheteur avec les Produits, y compris les instructions pour une utilisation et un entretien corrects. Cette disposition s'applique également en cas d'installation des Produits effectuée par l'Acheteur lui-même, ou par des tiers non préalablement autorisés par le Vendeur.

Toute intervention dans le cadre de la garantie sera, en tout cas, effectuée par le Vendeur uniquement sur le territoire français et sera limitée au rétablissement du fonctionnement du Produit, y compris le remplacement, sans frais, des pièces défectueuses, à moins que le Vendeur, à sa seule discrétion, ne juge pas plus approprié de remplacer intégralement le Produit. Le Vendeur, dans tous les cas, déclare et garantit qu'il effectuera les interventions au titre de la garantie sur les Produits, situés en dehors des territoires susmentionnés, en imputant les coûts y afférant (y compris les frais d'expédition, les taxes, les droits et toutes autres charges) à l'Acheteur, avec une obligation de remboursement anticipée de la part de l'Acheteur.

Le Vendeur garantit la conformité des Produits à toutes les normes de sécurité imposées par les lois, dispositions et réglementations en vigueur applicables aux Produits en France et dans le pays d'utilisation des Produits dans l'Union européenne.

Le manuel relatif aux instructions d'utilisation et d'installation des Produits peut être fourni par le Vendeur sur tout support informatique ou mis à disposition en version informatique; dans ce cas, l'Acheteur peut également demander sans frais une copie papier du manuel susmentionné en adressant une demande écrite au Service Clientèle du Vendeur.

Pour les Produits appartenant à la ligne Technogym™ Refurbished, le Vendeur déclare qu'ils sont conformes aux normes en vigueur au cours de l'année de production du Produit, quelle que soit la date de sa réintroduction sur le marché en tant que produit d'occasion. La garantie des Produits appartenant à la ligne Technogym™ Refurbished est de 18 (dix-huit) mois à compter de la Date de Livraison Convenue, étant entendu qu'à partir du treizième mois, l'Acheteur supportera tous les frais de déplacement et de main-d'œuvre et les appels d'assistance seront facturés à un prix d'appel fixe.

En outre, le Vendeur déclare que les Produits appartenant à la ligne "Home" ou "Consumer" ont été conçus de façon à limiter leur encombrement et poids, en garantissant en même temps une manipulation et une praticité d'utilisation, afin de faciliter leur installation et leur utilisation dans des environnements domestiques ainsi que leur utilisation non intensive (l'utilisation des biens susmentionnés en milieu domestique, entreprise et hôtel n'est pas considérée comme intense). Par conséquent, la garantie sur les Produits susmentionnés n'est pas valable s'ils sont placés dans des centres de remise en forme, des salles de sport ou sont en tout état de cause destinés à un usage professionnel ou club de sport.

Le Vendeur peut opposer à l'Acheteur qui fait valoir la garantie, le non-paiement du Prix du Produit, en suspendant l'exécution de ses propres prestations en garantie conventionnelle et, dans de tels cas, la fourniture éventuelle de pièces de rechange ne pourra avoir lieu qu'à condition du paiement intégral du Prix par l'Acheteur (tel que défini ci-dessous) à l'avance ou contre remboursement.

Dans tous les cas lorsque l'Acheteur demande une intervention d'assistance qui se révèle par la suite non justifiée par un réel problème de fonctionnement / fabrication du Produit ou en tout cas par un problème non imputable au Vendeur, le Vendeur pourra facturer à l'Acheteur le coût de l'appel ou de l'intervention même si le Produit est couvert par la garantie.

Pour les "pièces de rechange" produites directement par le Vendeur, la garantie fournie par le Vendeur est de 12 (douze) mois à compter de la Date de Livraison Convenue. La garantie pour les "pièces de rechange" produites par des tiers et commercialisées exclusivement par le Vendeur sera fournie directement par le fabricant de ces Produits et sera celle prévue dans les documents associés à ces Produits.

10. RÉCLAMATIONS. DÉCHÉANCE ET INTERDICTION DE COMPENSATION

Les réclamations pour vices, avaries et manquants des Produits doivent être communiquées dans les 8 (huit) jours calendaires suivant leur livraison, sous peine de déchéance, par lettre recommandée avec accusé de réception par courrier électronique certifié à l'adresse suivante: info_f@technogym.com. Le dépôt de réclamations ou l'allégation de prétentions à titre de garantie ne constitue pas, pour l'Acheteur, un motif justifiant de retarder ou de suspendre, même partiellement, d'un quelconque paiement dû. L'Acheteur ne pourra opposer au Vendeur la compensation d'une quelconque créance qu'il pourrait avoir envers le Vendeur.

11. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT



The Wellness Company

PROJET

Le prix des Produits est celui indiqué dans la Confirmation de Commande hors taxes ("Prix").

Le Prix sera payé par l'Acheteur selon les modalités suivantes,

(i) un acompte égal à 20% (vingt pour cent) du Prix à titre d'arrhes lors de la confirmation du Bon de commande (ii) le règlement du solde doit être payé au plus tard à la livraison, indépendamment de la date d'installation des Produits dans les locaux indiqués par l'Acheteur, y compris dans le cas prévu par l'art. 6.

En cas de manquement de la part de l'Acheteur à ses obligations contractuelles, le Vendeur conservera l'acompte versé à titre de dédommagement du dommage, sans préjudice du droit de demander la réparation du préjudice subi. Si l'acompte n'a pas été versé par l'Acheteur, le Vendeur pourra considérer la Commande non-valable.

Tous les paiements doivent être effectués sans compensation, demande reconventionnelle, retenue ou autre déduction.

Tous les paiements doivent être effectués par l'Acheteur uniquement par virement bancaire auprès aux coordonnées bancaires suivantes :

BÉNÉFICIAIRE: Technogym France SAS

IBAN: FR76 3000 4013 2800 0123 0852 904

BIC: BNPAFRPPXXX

Afin d'éviter toute tentative de fraude de la part de tiers, il ne sera en aucun cas demandé à l'Acheteur de procéder au paiement du Prix sur un compte bancaire autre que ceux indiqués ci-dessus. Compte tenu de ce qui précède, l'Acheteur qui effectue le paiement par virement sur un compte bancaire autre que ceux indiqués ci-dessus ne sera pas libéré du paiement du Prix au Vendeur.

En cas de retard ou de non-paiement d'une seule tranche du Prix, les intérêts de retard applicables, correspondent à trois fois le taux d'intérêt légal, taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, et ce sans préjudice du droit du Vendeur à obtenir la réparation de son préjudice.

Le Vendeur, dans ce cas, aura le droit de déclarer la déchéance de l'Acheteur du bénéfice du délai et d'exiger le paiement intégral immédiat de toute somme due et/ou de résilier le contrat dans les limites légales, sans préjudice pour le droit d'obtenir la réparation du de son préjudice.

Les Produits peuvent être équipés d'un logiciel permettant au Vendeur d'empêcher leur utilisation en cas de retard ou de défaut de paiement du prix par l'Acheteur, de manière à sauvegarder la réserve de propriété prévue par l'article 5. En cas de paiement du Prix en plusieurs fois par carte de crédit, par le biais de moyens de paiement expressément autorisés par le Vendeur, l'Acheteur devra, comme condition essentielle, remplir et signer un formulaire spécifique qui sera mis à disposition par le Vendeur. En cas de manquement à cette obligation, le Vendeur considérera le Bon de Commande comme sans effet. Le défaut de paiement du Prix (même en une seule fois), ou le défaut de paiement de la partie du Prix due après la livraison des Produits, permettra au Vendeur d'empêcher l'utilisation des Produits en n'activant pas le logiciel ou de demander la restitution immédiate des Produits et/ou de suspendre l'exécution des services jusqu'à la réception du paiement dû (y compris les intérêts de retard et les frais engagés par le Vendeur pour le recouvrement du crédit). Aucune demande d'indemnisation fondée sur l'hypothèse de l'impossibilité d'utiliser les Produits en raison de l'interruption de l'utilisation et/ou de la suspension de la fourniture des services ne pourra être effectuée par l'Acheteur.

En cas de crédit-bail, le bon de commande de la société de crédit-bail doit être envoyé au Vendeur au moins 15 (quinze) jours avant la date prévue pour la livraison des Produits, accompagné de tous les documents relatifs au contrat de crédit-bail. Si ces documents sont envoyés au Vendeur après le délai susmentionné, la date de livraison confirmée pourra être reportée en conséquence. En cas de défaut de présentation des documents exigibles pour le paiement au moyen du crédit-bail, le Vendeur aura le droit de considérer la commande comme sans effet ou de réclamer l'exécution du contrat par l'Acheteur final.

12. INTERDICTION DE CESSIION DE BONS DE COMMANDE. AUTORISATION PRÉALABLE EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

L'Acheteur s'interdit de transférer ou de céder, en tout ou partie à un tiers, le Bon de Commande sans l'autorisation préalable et écrite du Vendeur ; en cas de violation de cette obligation par l'Acheteur, le Vendeur aura le droit de résilier le contrat, sans préjudice de l'indemnisation de tout autre dommage que pourrait subir le Vendeur.

13. MARQUES ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Acheteur reconnaît que le Vendeur et/ou ses Sociétés du Groupe sont propriétaires des Marques. Par conséquent, le l'Acheteur s'interdit de reproduire ou d'utiliser de quelque manière que ce soit les Marques et autres signes distinctifs figurant sur les Produits, sans le consentement écrit préalable du Vendeur ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle concernés. L'Acheteur s'interdit de supprimer, d'annuler ou de modifier les Marques et/ou toute étiquette ou logo figurant sur les Produits, ainsi que d'apposer sur les Produits toute nouvelle marque, étiquette ou signe distinctif. Toute violation des droits de propriété intellectuelle du Vendeur sera poursuivie.

Dans le cas où l'Acheteur expose ou donne de la visibilité aux Produits, l'Acheteur s'engage à montrer une image des Produits et des Marques cohérente avec la stratégie marketing du Vendeur et s'abstiendra de partager des informations susceptibles de porter atteinte à la réputation et à l'image du Vendeur.

Tous les droits de propriété intellectuelle sur les Produits (et les modifications futures apportées aux Produits) sont et seront uniquement dévolus à Technogym ou à ses concédants de licence. Aucun droit de propriété intellectuelle n'est transmis ou concédé par le Vendeur à l'Acheteur.

Certains Produits peuvent inclure des logiciels. L'Acheteur ne dispose d'aucun droit d'utilisation des logiciels indépendamment des Produits qui les intègrent ou auxquels ils sont associés. L'Acheteur ne peut, directement ou indirectement, entreprendre toute action qui aurait pour effet de compiler ou décompiler le logiciel associé aux Produits, y compris mais sans s'y limiter, traduire, désassembler, de procéder au *reverse engineering* ou effectuer toute autre opération pour obtenir une partie de son contenu.

14. INDEMNISATION - VIOLATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Vendeur n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne : (i) les Produits utilisés autrement que pour leur destination normale, (ii) les réclamations résultant de la combinaison de tout Produit fourni par le Vendeur avec tout article non fourni par ce dernier, ou (iii) toute modification des Produits autre qu'une modification opérée par le Vendeur.

Nonobstant ce qui précède, l'Acheteur garantit et s'engage à indemniser le Vendeur contre toute réclamation, perte, dommage, poursuites, engagement de responsabilité, frais ou dépenses (honoraires d'avocat raisonnables) qui pourraient être subis par le Vendeur en raison (i) des Produits modifiés qui deviennent contrefaisants suite à une modification de l'Acheteur, (ii) de l'utilisation des



The Wellness Company

PROJET

Produits dans des combinaisons ou des systèmes contrefaisants et (iii) de l'utilisation des Produits en association avec des marques ou des signes distinctifs de tiers.

15. TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions de Vente, chacune des parties pourra collecter et traiter les Données Personnelles (au sens où ce terme est défini par le Règlement UE n. 2016/RGPD) des employés, agents, fournisseurs et représentants de l'autre partie. Chaque partie traitera ces Données Personnelles en tant que Responsable du traitement (tel que ce terme est défini dans le RGPD) et se conformera pleinement à toutes les lois applicables concernant le traitement des données personnelles, y compris, mais sans s'y limiter, le RGPD.

Les Données personnelles de l'Acheteur (y compris les Données personnelles des employés, agents, fournisseurs et représentants de l'Acheteur) collectées afin d'exécuter le Bon de commande seront traitées par **Technogym France SAS** en tant que Responsable du traitement, qui pourra être contacté à l'adresse : customerservice@technogym.com. Le traitement des données personnelles est nécessaire pour exécuter le Bon de commande et pour se conformer à toute obligation légale liée à ce contrat de vente et d'achat (comme la tenue de registres comptables). Technogym se réserve également le droit d'utiliser les données personnelles pour des activités de marketing, telles que, à titre d'exemple, l'envoi de newsletters, invitations à des événements ou offres à caractère commercial sur la base du consentement spécifique de la personne concernée ou sur la base de la soi-disant exemption "soft spam", en vertu de la directive européenne sur la vie privée et les communications électroniques (2002/58/CE). Les destinataires des données seront nos employés, éventuellement les sociétés du groupe Technogym ou un distributeur Technogym, selon le territoire de destination des Marchandises. En cas de transferts hors de l'EEE vers des pays où une décision d'adéquation n'est pas en place, Technogym s'assurera que les clauses contractuelles types approuvées par la Commission européenne sont en place. Les données ne seront conservées plus longtemps que nécessaire aux fins pour lesquelles elles ont été collectées, en tout état de cause au plus tard 10 ans à compter de la dernière interaction avec Technogym, sauf dans le cas où il soit nécessaire de les conserver plus longtemps et conformément à la loi applicable. Vous pouvez demander l'accès à vos données en écrivant à l'adresse : customerservice@technogym.com, en demandant la correction, l'effacement, la restriction du traitement ou en vous opposant au traitement ou en révoquant le consentement, y compris en vous opposant au traitement fondé sur l'intérêt légitime de Technogym. Vous pouvez toujours déposer une plainte auprès de l'Autorité de protection des données à l'adresse: <https://www.cnil.fr/fr/la-protection-des-donnees-dans-le-monde> si vous estimez que vous n'avez pas reçu de réponse satisfaisante de Technogym concernant l'exercice de vos droits.

16. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'Acheteur s'engage à prendre toute mesure nécessaire pour garantir la sécurité des Produits et prévenir tout risque pour la santé et l'intégrité physique, lors de leur utilisation, installation, nettoyage ou lors d'un travail de maintenance.

L'Acheteur s'engage (i) à fournir au Vendeur toute mesure et information concernant tout risque afin de garantir que l'installation des Produits soit conforme aux lois et règlements applicables en matière de santé et de sécurité au travail, en référence aux zones de travail utilisées par l'Acheteur pour réaliser les services d'installation, (ii) et que l'installation est sûre et ne génère pas de risques pour la santé du personnel impliqué dans le processus d'installation. A cet effet, l'Acheteur dégage le Vendeur de toute responsabilité, concernant les dommages aux choses ou aux personnes, qui pourraient avoir lieu dans le cadre du processus d'installation, sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave du Vendeur ou de ses sous-traitants. L'Acheteur s'engage à souscrire des polices d'assurance pour couvrir les risques de responsabilité civile en relation avec tout accident pouvant survenir aux employés du Vendeur ou aux employés de ses sous-traitants lors de l'exécution de l'installation des Produits.

L'Acheteur s'engage à coopérer avec Technogym sur tous les risques d'incidents ou les incidents graves qui se sont produits mettant en cause un Produit qui est également un dispositif médical.

Dès lors qu'un Acheteur a connaissance (i) d'un incident ou d'un risque d'incident mettant en cause un Produit qui est un dispositif médical et (ii) ayant entraîné ou étant susceptible d'entraîner la mort ou la dégradation grave de l'état de santé d'un client, d'un utilisateur ou d'un tiers, l'Acheteur s'engage à le signaler sans délai à Technogym afin que ce dernier puisse en informer l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

En outre, l'Acheteur s'engage également à informer Technogym des incidents rencontrés à la suite de l'utilisation d'un Produit y compris lorsque ces incidents résultent d'un mésusage, c'est-à-dire d'un usage non conforme à la destination ou aux prescriptions d'utilisation du Produit.

17. DROIT D'ACCES

L'Acheteur garantit au Vendeur et/ou à ses sous-traitants, l'accès libre et opportun aux locaux et/ou sites où les services d'installation doivent être exécutés. En cas de manquement de l'Acheteur à accorder l'accès ou en cas de retards, causés ou imputables au Vendeur, l'Acheteur paiera le prix de toute activité non exécutée et tous les autres coûts et dépenses encourus par le Vendeur dans le cadre de la non-exécution des services, sans préjudice de l'indemnisation de tout autre dommage pouvant être subi par le Vendeur.

18. TRACABILITÉ. RAPPEL DES MARCHANDISES

Au cas où l'Acheteur revend les Produits à des tiers, l'Acheteur garantit lui-même la traçabilité complète de ces Produits et, si les Produits devaient être rappelés, de manière obligatoire ou volontaire, en raison de défauts de fabrication, l'Acheteur collaborera pleinement avec le Vendeur, et se conformera à toute décision ou action que le Vendeur pourrait prendre.

19. LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

Sauf dans les cas prévus par la loi et en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave, le Vendeur ne sera en aucun cas responsable envers l'Acheteur ou des tiers de toute perte d'utilisation, de revenus ou de bénéfices, de toute perte de données personnelles ou de tout dommage qu'il résulte d'une rupture de contrat, d'un délit (y compris la négligence) ou autre, que ces dommages aient été prévisibles ou non et que le Vendeur ait été ou non informée de la possibilité de tels dommages, et nonobstant l'échec de tout recours. En aucun cas, la responsabilité du Vendeur découlant du contrat, qu'il s'agisse d'une rupture de contrat, d'un délit (y compris la négligence) ou autre, ne dépassera le total du montant payé au Vendeur pour le Produit vendu à l'Acheteur dans le cadre des présentes et à l'origine de la réclamation ou du dommage.

Le Vendeur n'est pas responsable de tout dommage aux Produits et/ou aux personnes découlant ou dérivant de l'utilisation des Produits non conforme aux instructions spécifiées dans le manuel, et dans tout autre document ou avertissement associé aux Produits ou de tout dommage découlant de l'utilisation des Produits non fixés au sol (ou au mur ou au plafond) conformément aux dispositions du manuel et/ou de tout autre document ou avertissement fourni avec les Produits, ainsi qu'en ce qui concerne tout dommage au



The Wellness Company

PROJET

Produits et/ou aux personnes découlant de l'exécution des activités de livraison, de transport et/ou d'installation et/ou de l'exécution de tout autre service décrit dans le bon de commande et effectué par des sous-traitants du Vendeur. Le Vendeur n'est pas responsable des dommages résultant de l'utilisation du Produit par des personnes en mauvaise condition physique, l'utilisateur du bien ayant l'obligation de vérifier au préalable la compatibilité entre son état de santé et l'utilisation du Produit. Le Vendeur invite expressément tout utilisateur du Produit à lire attentivement le manuel avant d'utiliser le Produit et à se conformer aux instructions et règles de sécurité décrites dans le manuel. De même, l'Acheteur invite expressément tout utilisateur du Produit à lire attentivement le manuel avant d'utiliser le Produit et à se conformer aux instructions et règles de sécurité décrites dans le manuel. Les services d'entraînement personnel ne seront fournis qu'en fonction des conditions psychologiques et physiques fournies ponctuellement par les utilisateurs finaux de ces services ; par conséquent, l'Acheteur s'engage à faire en sorte que les utilisateurs finaux des services d'entraînement personnel fournissent au préalable un certificat médical évaluant leur bon état de santé valable pour l'année en cours et dégage le Vendeur de tout type de responsabilité liée à leur état de santé. Le Vendeur peut suspendre la fourniture des services d'entraînement personnel si les utilisateurs finaux des services d'entraînement personnel ne sont pas en bonne santé ou n'ont pas notifié de changement dans leur état de santé. Le Vendeur n'exerce pas d'activité médicale et n'a donc aucune responsabilité liée à la vérification de l'état de santé des personnes susmentionnées.

20. LOI APPLICABLE. JURIDICTION EXCLUSIVE

Les présentes Conditions de Vente, ainsi que les contrats conclus entre le Vendeur et l'Acheteur par suite du Bon de Commande, sont régis par la loi française avec exclusion expresse des règles internationales de conflit de lois. Les Parties excluent expressément l'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (1980). Tout litige survenant entre le Vendeur et l'Acheteur, qu'il soit lié aux présentes Conditions de Vente ou à tout autre contrat que les parties auraient conclu, sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de Paris. Toutefois, le Vendeur se réserve le droit d'assigner l'Acheteur devant les tribunaux du lieu d'établissement de l'Acheteur.

21. INTÉGRITÉ / CONVERSION DES DISPOSITIONS NULLES

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes Conditions de Vente était jugée nulle ou inapplicable, la validité des autres dispositions des présentes Conditions de Vente n'en serait nullement affectée. Les dispositions jugées nulles ou inapplicables seront modifiées pour se conformer au droit applicable dans toute la mesure permise par la loi.